



## LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE



Syndicat des Ingénieurs, Cadres, Techniciens  
et Agents de Maîtrise Territoriaux  
de la Mairie de Villejuif

01.46.78.93.73 – 06.12.54.60.76

[ugict.mairie.villejuif@gmail.com](mailto:ugict.mairie.villejuif@gmail.com)

Syndicat des Ouvriers  
et Employés Territoriaux  
de la Mairie de Villejuif

01.46.78.93.87 – 06.17.44.09.82

[la.cgt.villejuif@gmail.com](mailto:la.cgt.villejuif@gmail.com)

# 1607 raisons de dire non !

*C'est un refrain connu : les fonctionnaires ne travailleraient pas assez... On l'entend à chaque fois que le débat des budgets publics revient sur la table : « Si la France est endettée, c'est parce que nous avons trop de fonctionnaires et qu'ils ne travaillent pas assez... » C'est bien évidemment un argument fallacieux des chiens de garde du libéralisme et du capitalisme, mais cette fois-ci, il a porté ses fruits : avec la loi de transformation de la fonction publique, votée le 6 Août 2019, c'est officiel : le temps de travail des fonctionnaires va augmenter.*

### ***Vous trouvez que vous avez trop de jours de congés, vous ?***

Le maire de Villejuif s'est prononcé sur la question, ainsi que plusieurs maires du département : il ne passera pas aux 1607 heures... à moins que le préfet ne l'y oblige. Les syndicats CGT ont eu l'occasion d'aborder cette question avec lui dès le mois de juillet 2020 et pour l'instant, sa position n'a pas changé... Mais il faut tout de même nous y préparer.

Concrètement, les 1607 heures ont déjà été mises en œuvre dans plusieurs mairies du département et cela se solde par une diminution des jours de congés, une augmentation du temps de travail (une demi-heure de plus par jour dans certaines mairies), compensée souvent par une augmentation du nombre de RTT. Mais les RTT ne sont pas des jours de congés : si vous êtes absent (par exemple pour maladie) vous ne générez pas de RTT...

**NOUS DEVONS NOUS MOBILISER CONTRE CETTE REMISE EN CAUSE DE NOS ACQUIS SI NOUS NE VOULONS PAS PERDRE DE JOURS DE CONGES ET TRAVAILLER PLUS SANS GAGNER PLUS !**

**L'exigence de la CGT :  
ABROGATION DE LA LOI DE LA FONCTION PUBLIQUE !**

**ASSEMBLEE GENERALE : LE JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021  
de 13h30 à 17h, à la BOURSE DU TRAVAIL, 16 rue Jean Jaurès.**

**Pour rappel :** Vous pouvez déposer une HIS par mois, en prévenant votre chef de service 3 jours à l'avance afin de participer. Il doit justifier un éventuel refus. Les HIS sont cumulables sur trois mois (vous pouvez donc poser 3 heures pour cette fois ci). Le temps de trajet n'est pas compris dans la durée de l'Heure d'Information Syndicale. (Article 6 du Décret n°85-397 du 3 avril 1985)

**ET TOUS ENSEMBLE POUR LA JOURNEE D'ACTION DU**

**5 OCTOBRE 2021**

**Départ groupé du Local Syndical – 21 rue Sévin – 13h**